

dépend de l'habileté, de l'impartialité, de la fermeté, de la courtoisie et du tact dont il fait preuve. Parmi les représentants du peuple qui siègent en cette enceinte, il en est un, monsieur Edgar Rhodes, le député de Cumberland, qui, quoique relativement jeune, a passé près de neuf ans de sa vie au service de son pays en qualité de représentant du peuple; dans l'exercice de ses fonctions de président des comités parlementaires et de vice-président de cette Chambre, il a fait voir, selon moi, qu'il possède les qualités que je viens d'énumérer. A la session dernière, lorsque j'eus l'honneur de le proposer au poste de président du comité général, plusieurs membres de cette Chambre ont fait son éloge, de sorte que je suis convaincu que la façon dont il s'est acquitté des devoirs de cette charge démontre que ces éloges étaient justement mérités.

Les délibérations de cette Chambre aussi bien que la conduite des députés sont réglées par des règlements écrits; or, je n'hésite pas à le proclamer, il existe dans cette Chambre, comme dans toutes les assemblées délibérantes, une règle non écrite qui n'en est pas moins tout aussi importante qu'aucune de celles qui sont inscrites dans nos règlements parlementaires: c'est que tous les règlements écrits qui servent à diriger les délibérations de la Chambre des communes doivent être appliqués avec tact, fermeté et impartialité. Je n'ai pas le moindre doute que monsieur Rhodes remplira les devoirs de cette charge, en se guidant d'après les meilleures traditions du passé et en s'appuyant aussi sur les principes auxquels j'ai fait allusion il y a un instant, principes dont tous les membres de cette Chambre, j'en suis convaincu, reconnaîtront la justesse et l'utilité.

C'est donc avec le plus grand plaisir que je propose, appuyé par l'honorable M. Rogers, que M. Edgar Rhodes, représentant de la division électorale de Cumberland, soit élevé à la représentation de la Chambre.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (Québec-Est): Docteur Flint, au nom des membres de l'opposition, je déclare que nous acceptons avec grand plaisir le titulaire que le Gouvernement propose à la haute situation de président de cette Chambre.

En commençant cette session, je suis réellement heureux de pouvoir donner mon assentiment à la première motion que propose mon très honorable ami. Je désirerais fort qu'il en fût ainsi d'un bout à l'autre

[Le très hon. sir Robert Borden.]

de la session qui commence, mais c'est là un souhait qui ne s'accomplira peut-être pas dans son entier; tout de même, je puis l'affirmer, si toutes les motions que présentera mon très honorable ami au cours de nos travaux sont de la nature de celle-ci, je puis lui prédire que nous allons avoir une session facile et agréable. Dans le poste de président du comité général, M. Rhodes a déjà montré qu'il possède à un haut degré le caractère, l'éducation et le tempérament juridique qui doivent distinguer le président des Communes. De fait, après avoir siégé avec M. Rhodes en cette enceinte depuis neuf ans et avoir joui de son amitié durant cette période, si l'on veut bien me permettre cette confiance, le seul défaut que je lui connaisse, c'est d'être conservateur. Je comprends qu'il n'est pas donné à tout le monde d'avoir l'honneur d'appartenir au parti libéral; c'est une faveur toute spéciale de la Providence. A tout événement, quoique M. Rhodes soit un tory à l'heure actuelle, je n'ai pas le moindre doute que du moment qu'il montera les gradins qui conduisent au fauteuil présidentiel, il oubliera ses attaches politiques pour devenir le président sincère, honnête et impartial de cette Chambre et qu'il saura appliquer les règlements parlementaires, selon les paroles de mon très honorable ami, avec la justice et l'impartialité la plus absolue; qu'il sera l'arbitre entre les deux côtés de cette Chambre et qu'il maintiendra les traditions de la charge élevée qui lui sera confiée. Pour ma part, je lui offre mes félicitations à l'occasion de son élection à l'unanimité au poste de président de la Chambre des communes.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: M. Flint, je suis fort obligé envers mon très honorable ami pour le si bienveillant accueil qu'il fait à ma première proposition de la session, et, bien qu'il me soit impossible de compter que tout ce que je proposerai au cours de la présente session aura son approbation, je puis lui donner l'assurance que chacune de mes propositions sera aussi digne d'assentiment.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Vous vous faites illusion.

(Nul ne s'opposant à la motion, monsieur le greffier de la Chambre la déclare résolue dans l'affirmative et proclame monsieur Edgar N. Rhodes, député de la division électorale de Cumberland, dûment élu président de la Chambre.)

L'hon. M. Rhodes est conduit de son siège au fauteuil présidentiel par le très